

Conseil d'Administration
du 10 juillet 2009

Proposition de procès-verbal

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du CA du 5 juin 2009,
 - Analyse économique du budget 2008,
 - Délibération Budgétaire Modificative n° 2,
 - Délibération sur le projet de Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'IUT-A,
 - Plan Campus,
 - Délibération sur politique de Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI),
 - Point sur la campagne des emplois 2010,
 - Délibération sur un projet INTERREG IV,
 - Délibération sur les sujets traités par le CEVU :
 - Règlement des études ; règlement des examens
 - Questions diverses.
-

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaient Présents :

- *Collège A* : M. Alain CAPPY, M. Jean D'ALMEIDA, M. Moussa NAIT ABDELAZIZ, M. Jean-François PAUWELS,
- *Collège B* : M. Robert LITWAK, M. Nicolas POSTEL, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER,
- *Collège BIATOSS* : M. Claude VIEVILLE, Mme Catherine SION, M. Yves NOËL
- *Collège USAGERS* : Melle Hélène DUCOURANT, M. Geoffrey BOSSU, M. Simon ENTE
- *Personnalités extérieures* : M. Bruno DESPREZ (Entreprise Florimond-Desprez), Mme Marie-José AYME (MEDEF), M. Didier LOUVET (CGT), M. Thierry LEPERS (Comité Grand Lille)

Etaient excusés (et Procurations) :

- | | |
|----------------------------|--|
| • M. Francis GUILBERT | (procuration à Alain CAPPY) |
| • M. Pierre LOUART | (procuration à Yann SECQ) |
| • Mme Pauline LAFITTE | (procuration à Jean D'ALMEIDA) |
| • Mme Monique FOUILHOUX | (procuration à Yves NOEL) |
| • M. Thierry LEPERS | (procuration à Marie-José AYME) |
| • M. Amaury LE BRETON | (Procuration à Simon ENTE) |
| • M. Moussa NAIT ABDELAZIZ | (procuration à Robert LITWAK à compter de 14 h 30) |
| • M. Geoffrey BOSSU | (procuration à Marie-José AYME, de 14 h à 16 h) |

- *Melle Hélène DUCOURANT* (procuration à Simon ENTE, à compter de 16 h 30)
- *M. Christophe VUYLSTEKER* (procuration à Robert LITWAK, à compter de 18 h)
- *M. Nicolas POSTEL* (procuration à Jérôme RIEDI, à compter de 18 h)
- *M. Jérôme RIEDI* (procuration à Didier LOUVET, à compter de 19 h)
- *M. Yann SECQ* (procuration à Claude VIEVILLE, à compter de 19 h 20)
- *Mme Marie-José AYME* (procuration à Thierry LEPERS, à compter de 19 h)

Etaient présents (à titre consultatif ou invités) :

- *Secrétaire Général* : M. Patrice SERNICLAY
- *Agent Comptable* : M. Jean-Luc BELLOUIN,
- *Vice-président du Conseil d'Administration* : M. Francis MEILLIEZ,
Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire : M. Salah MAOUCHE,
Vice-président Valorisation du Potentiel Humain : M. Jean-Philippe CASSAR,
- *Directeur de l'IUT-A* : M. Moulay-Driss BENCHIBOUN,
Responsable de la Cellule Budget : Mme Joëlle EMPIS,
Responsable du Service Financier : Mme Annie FOU DI,
Responsable des Affaires Juridiques : M. Xavier FURON,
Chargée des affaires statutaires et secrétaire de séance : Mme Christel VERRUE.

La séance débute à 14 h 10 par le rappel de l'ordre du jour par le Président.

1) Approbation du procès-verbal du CA du 5 juin 2009

Les conseillers n'ayant exprimé aucune demande de modifications, ni avant ni pendant la séance, le Président soumet le procès-verbal au vote du conseil :

Approuvé par 21 voix pour (délibération n° 2009-40).

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) souhaite faire une brève intervention liminaire relative à la politique de l'emploi contractuel, point traité lors du CA du 5 juin 2009. Il tient à rappeler que le vote des syndicats n'est pas du tout un « blanc seing » à propos de la suppression des contractuels de moins de deux ans ; pour les contractuels qui étaient sur des postes correspondant à des fonctions pérennes, il tient à signaler que les syndicats seront attentifs au fait que les mesures d'accompagnement soient bien appliquées.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP-FSU/CGT-SUP) précise qu'un certain nombre des personnels concernés ont reçu une lettre de non renouvellement de contrat, datée du 7 juin, surlendemain du CA. Il pense que cette action est menée dans la précipitation sans accompagnement. D'autre part, il rappelle la nécessité de mettre à l'étude les questions de promotion et de la valorisation des personnels BIATOSS ; des personnels se plaignent en effet de n'être pas reçus lorsqu'ils demandent un rendez-vous.

Le Président rappelle que les démarches d'accompagnement sont un élément important de la politique qui a été exposée et entérinée au dernier CA.

Yves NOEL (A & I - SNTPEs UNSA EDUCATION) remarque que, en point n° 3 « délibération sur la liste des fonctions éligibles à la Prime pour Responsabilité pédagogique », il a été prévu que cette question serait préalablement et réglementairement soumise au Comité Technique Paritaire (CTP). Il s'étonne de ne pas voir figurer ce point à l'ordre du jour de la présente séance dans la mesure où le CTP a dû examiner l'ensemble des questions concernant les primes et indemnités lors du CTP du 23 juin 2009. Il note enfin que le compte-rendu de ce CTP n'a pas été diffusé.

Suite à la remarque de ce conseiller, le Président propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Il rappelle également qu'un compte-rendu de CTP est fait « à deux mains » : il doit passer par les secrétaire et

secrétaire adjoint de séance. Le Président vient de signer la version définitive et le compte-rendu a été mis en ligne ce jour. Les délais (de quinze jours + deux jours) ont été strictement respectés.

2) Analyse économique du budget 2008

Le Président rappelle que l'agent comptable a présenté le compte financier 2008 lors du CA du 10 avril 2009. Faisant suite à cette présentation comptable, une analyse économique et budgétaire de la réalisation de l'exercice 2008 est du plus grand intérêt pour l'université. Il s'agit d'aller au delà de la simple présentation des comptes pour mettre en exergue les principaux éléments qui les ont influencés. Il s'agit également, par le biais d'une analyse un peu plus fine de l'exécution budgétaire au niveau de toutes les composantes de l'université, d'identifier d'éventuels points sensibles et de mettre en œuvre les mesures nécessaires.

Le Président souligne ainsi trois points :

- Dans la mesure où de nombreuses opérations sont des opérations pluriannuelles, nous chercherons à examiner le compte 2008 en distinguant tout ce qui est relatif à la pluri annualité.
- Par ailleurs, il est important de vérifier si les prévisions de recettes ou dépenses ont été correctes.
- Enfin, il est important de vérifier les résultats des composantes dans une optique de pilotage et, par exemple, en vue d'une intervention rapide dans le cas où une composante serait en déficit récurrent.

Quelques observations à partir du document reçu par les conseillers font apparaître que :

- Il n'y a pas d'écart important entre les recettes et leur prévision. Le Président rappelle à cette occasion que les droits d'inscription illégaux ont été régularisés.
- En ce qui concerne les dépenses, certaines charges n'ont pas été anticipées, telles que les charges liées à la mise en œuvre de SIFAC (montant = 291 000 euros) ou les consommations de fluides. Le total est de 520 000 euros de dépenses supplémentaires.
- L'analyse ne fait pas apparaître de difficulté particulière au sujet des composantes ; toutefois les reports pour les composantes ont été trop importants.
- En ce qui concerne les services centraux et communs, un déficit apparaît au niveau du SUAPS, du fait de la réduction des droits perçus au moment de l'inscription ; les autres services ne font pas apparaître de difficulté particulière.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) interroge le Président sur le fait que les reports seraient le signe d'une mauvaise gestion.

Le Président répond que les reports sont strictement encadrés : il ne doit y avoir reports que s'il y existe des besoins présentant un caractère nécessaire et qui nécessitent ce report des crédits dans l'année. Dans toute évaluation externe par le Trésorier Payeur Général ou par la Chambre Régionale des Comptes, une politique des reports un peu laxiste peut nous être reprochée.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) remarque que certaines composantes ne sont pas forcément responsables du délai de mise en œuvre d'un projet alors même qu'elles sont impliquées dans son financement.

Le Président rappelle que le but de la démarche est d'affiner l'analyse afin de dégager, autant que possible, des marges de manœuvre pour l'établissement.

Le Président commente ensuite le tableau de réalisation des ressources propres : celui-ci ne fait apparaître que peu d'erreurs de prévisions de ces ressources comprenant, par exemple, les taxes d'apprentissage ou les ressources de formation continue.

Enfin la réalisation du budget de gestion (budget par destination) apporte des informations utiles. Depuis 2006, c'est le troisième budget de gestion établi par les services.

Catherine SION, en tant que directrice du pôle Pilotage finances, précise que les colonnes « immobilisations » et « pilotage » devraient être réaffectées à toutes les autres « destinations » car il s'agit de destinations transversales.

Bruno DESPREZ souhaiterait disposer de comparaisons avec d'autres établissements.

Le Président indique que le ministère devrait produire des tableaux permettant de se situer par rapport aux autres universités. Pour l'instant, nous ne sommes pas parvenus à construire des indicateurs suffisamment performants.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) souligne que nous avons prévu de mettre en place une commission pour le financement des ressources électroniques ; ces aspects doivent être pris en compte dans l'élaboration du budget. Il suggère par ailleurs d'isoler les opérations pluriannuelles afin que le budget des composantes ne soit plus « brouillé » par ces opérations.

Le Président précise que le budget est, en général, assez bien estimé, mais il reste toujours une incertitude concernant le CUEEP. Il ajoute qu'il est difficile d'apprécier les recettes de formation continue. S'agissant des opérations pluriannuelles qui interfèrent sur le budget des composantes, le Président considère que cela tient en partie aux procédures comptables mises en œuvre : c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place de nouvelles techniques comptables.

Jean-Luc BELLOUIN rappelle à ce propos trois outils ou techniques pour mettre en adéquation recettes et dépenses :

- l'utilisation par tranches raisonnées de crédits pluriannuels,
- la technique des ressources affectées pour les contrats de recherche qui a pour effet de neutraliser les effets du temps,
- le comptable peut enfin apporter une aide à l'ordonnateur en faisant « fonctionner des comptes comme des produits encaissés d'avance pour des charges constatées d'avance ».

Si nous décidons de mettre en œuvre une comptabilité de programmes, il faudra faire une programmation. Ce n'est pas le cas actuellement.

Le Président pense que nous pourrions désormais la mettre en place en ciblant des opérations importantes ; en effet nous n'utilisons pas suffisamment les marges de manœuvre disponibles, notamment en matière de financement de gros équipements.

3) Délibération Budgétaire Modificative n° 2

Le Président rappelle que l'université propose trois Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) au cours de l'année : une DBM Recherche, une DBM qui concerne les composantes comprenant les changements de masse et les crédits nouveaux, et enfin une DBM de fin d'année qui permet des régularisations.

La présentation de la DBM 2 est réalisée par le Président qui donne ensuite la parole à l'agent comptable pour présenter les créances en non valeur.

Le Président donne la parole à l'assemblée.

Hélène DUCOURANT (UNEF & associations étudiantes) exprime le souhait que les noms des étudiants n'apparaissent plus désormais sur les documents soumis aux membres du CA.

La réponse de Jean-Luc BELLOUIN est que les non valeurs sont nécessairement nominatives. Il rappelle que tous les membres du conseil d'administration sont astreints à une obligation de réserve et de discrétion.

Marie-José AYME s'étonne de percevoir une certaine désinvolture par rapport à la perte d'une somme globale d'environ 400 000 euros.

Bruno DESPREZ estime qu'il faudrait essayer de voir quelle est la proportion de cas sur lesquels nous pouvons améliorer notre travail ; selon lui, il n'est pas bon que l'on dise que l'université ne recouvre pas ce qui lui est dû.

L'agent comptable répond qu'un travail conséquent a déjà été fait dans ce sens.

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) se dit surpris de l'attitude d'universités partenaires, telles que Lille 3 ou l'université de Liège, lorsqu'elles refusent de s'acquitter des sommes dues.

L'agent comptable indique que l'université se trouve parfois en situation de faiblesse par rapport à ses interlocuteurs, dans la mesure où le travail préparatoire (bons de commandes, contrats, etc.) n'a pas été fait correctement.

Le Président constate qu'il est toujours possible d'améliorer nos procédures dans l'établissement des contrats et dans le suivi initial des dossiers, mais il regrette qu'aucune discussion ne soit possible avec l'Union Européenne afin de récupérer les 73 000 euros perdus pour des dossiers touchant les relations internationales.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) demande si l'université aurait intérêt à passer par une société de recouvrement.

Jean-Luc BELLOUIN indique qu'un établissement public n'est pas autorisé à y recourir.

Marie-José AYME rappelle une suggestion antérieure faite par le CA : que l'université se dote d'un vrai service de contentieux.

1- Créances présentées en non valeur :

La DBM 2 tient compte de prélèvements sur réserves relatifs aux créances présentées en non valeur. L'agent comptable, Jean-Luc BELLOUIN, expose :

- les créances présentées en non valeur pour un montant de 170 602,97 euros,
- la reprise sur réserves pour un montant de 266 591,55 euros.

Le Président soumet cette délibération au vote du conseil

Approuvée par 20 voix pour et 3 abstentions (délibération n° 2009-41).

2- DBM 2 :

Après avoir présenté les différents éléments constitutifs de la DBM 2, le Président soumet le tableau récapitulatif, pour un montant de 7 395 075,06 euros, au vote du conseil :

Approuvés par 20 voix pour et 3 abstentions (délibération n° 2009-42).

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) souhaite intervenir au sujet des résultats des préciputs qui viennent d'être publiés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) : l'université va obtenir plus de 300 000 euros. Il compare avec d'autres universités scientifiques de même taille et constate que l'enveloppe que nous avons obtenue est très faible. Il demande comment l'université compte utiliser ce préciput.

Le Président répond que les ressources « recherche » sont toujours affectées au financement des actions liées à la recherche : le préciput ANR vient financer les actions de recherche et intervient en appui de la politique scientifique de l'établissement.

4) Délibération sur le projet de Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) de l'IUT-A

Le Président rappelle le contexte qui est à l'origine du projet. Les nouvelles modalités d'attribution des moyens aux universités passent désormais par le modèle SYMPA. Les moyens étant globalisés au sein d'une enveloppe unique, ce nouveau mode d'attribution affecte particulièrement les IUT, lesquels auparavant bénéficiaient de moyens fléchés. Il rappelle que les IUT ont un statut dérogatoire défini par l'article L 713-9 du code de l'éducation avec une certaine autonomie de gestion. Ceci n'a pas été remis en cause par la loi du 10 août 2007.

Des tensions sont intervenues entre des IUT et leur université de rattachement, ce qui n'est pas le cas à Lille 1. Nous devons cependant tenir compte du contexte national.

Il a été envisagé, à l'initiative des associations des directeurs d'IUT et des présidents de conseils d'IUT, de mettre en place des contrats entre les universités et leur composante IUT. Une circulaire ministérielle du 20 mars 2009 a été publiée ; elle définit les éléments d'autonomie de gestion des IUT et incite les universités à signer des COM avec leurs IUT.

Le COM doit resituer l'IUT comme une composante à part entière, avec sa spécificité d'IUT, menant à bien la politique de l'université, comme toute autre composante.

Un texte a été proposé par l'IUT et discuté en conseil de l'IUT. Sur cette base, un autre texte a été élaboré par la présidence.

Le Président commente les propositions de modifications qu'il souhaite soumettre au CA, sur la base d'un :

- texte beaucoup plus resserré,
- texte recadré par rapport au projet d'établissement.

Sur le point relatif aux délégations accordées par le Président de l'université au directeur de l'IUT, le Président précise que, juridiquement, il ne peut s'engager, dans un document contractuel, à donner une délégation. Il ajoute qu'il refuserait de signer un texte non conforme à la loi.

S'agissant des signatures devant figurer au bas du contrat, le Président relève l'impossibilité pour lui d'avoir comme cosignataire le président du conseil de l'IUT. A ce sujet, Xavier FURON précise que le président du conseil est une personnalité extérieure ; le directeur de l'IUT est le seul à pouvoir engager sa composante.

Le Président donne la parole au directeur de l'IUT « A », Moulay-Driss BENCHIBOUN.

Le directeur précise que l'objectif principal de ce premier COM est de faire un état des lieux de ce qui existe ; en effet, ce contrat doit être fait uniquement pour l'année 2009. Il tient à présenter ses objections à la signature du document qui est présenté par la direction de l'université :

- la version présentée, et votée, au conseil d'administration de l'IUT du 25 juin 2009 n'est pas celle que les conseillers ont en main,
- le directeur souhaite que le COM de l'IUT « A » ne s'éloigne pas du cadre national proposé par le comité de suivi et validé par le ministère,
- l'état des lieux doit être replacé dans le corps du texte et non en annexe,
- les délégations sont celles qui existaient précédemment,
- le président du conseil doit pouvoir signer ce type de contrat,
- il s'élève contre le fait qu'il s'agisse d'un contrat d'objectifs qui ne fait pas apparaître les moyens correspondants.

Il ajoute qu'au niveau national, 30 projets de COM ont été remontés dont 10 ont été signés entre l'université et l'IUT rattaché.

Le Président souligne que, par rapport au document présenté au conseil de l'IUT, seul le point B sur les politiques de l'établissement a été véritablement ajouté. S'agissant du problème de la signature, il faut que la signature principale soit celle du directeur de l'IUT ; on peut tout à fait y ajouter la signature du président du conseil. En ce qui concerne l'état des lieux, le Président accepte de modifier l'emplacement où il apparaîtrait dans le texte. Mais par contre, il note, à la page 18 du texte, une difficulté à résoudre concernant la politique de l'emploi et des ressources humaines.

Le Président ouvre le débat.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) estime que, s'il y a problème, c'est à cause du régime dérogatoire de certaines composantes, comme l'IUT ; pour lui, toutes les composantes devraient être soumises au régime de droit commun des composantes.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) remarque que ce contrat revêt le même caractère que l'ensemble des textes que nous connaissons actuellement : il s'agit malheureusement d'un contrat sans moyens associés.

Le directeur de l'IUT s'accorde sur le fait que l'accent n'a pas été mis suffisamment sur le projet de l'établissement : ce point peut être ajouté. Mais il souhaite qu'on ne touche pas au cadre national.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) se dit gêné de ne pas avoir reçu la version votée au conseil de l'IUT. Il souhaite qu'un travail soit mené avec l'ensemble des composantes, pour établir le même type de contrat, en particulier pour la répartition des moyens.

Le Président ne doute pas qu'une telle démarche sera reprise par d'autres réseaux que le réseau des IUT. Pour le Président, il est primordial que la politique de l'université ainsi que le projet d'établissement soient pris en compte et clairement retranscrits dans le COM. Nous nous inscrivons dans une logique de projet avec les composantes et nous privilégions la clarté sur les moyens attribués ; mais les politiques d'établissement, comme, par exemple, la politique des emplois, doivent s'appliquer quelle que soit la composante. Le Président rappelle qu'un travail a déjà été engagé avec les composantes : lors de l'élaboration du budget, chaque composante a fait part de ses projets. Nous pouvons maintenant aller plus loin.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) suggère, en lieu et place d'un vote sur le texte présenté, de communiquer une « expression simple » indiquant que l'université Lille 1 et l'IUT « A » travaillent en bonne intelligence et que le COM pour 2009 n'aurait pas d'intérêt pour ce qui nous concerne.

Marie-José AYME déplorerait un éventuel blocage sur des points de détails. Au nom de l'organisation qu'elle représente, elle signale que son souhait est du côté de l'entente, dans le contexte des actuels projets de confédération d'établissements.

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) estime que nous devons nous attacher à l'intérêt de notre université plus qu'au cadre national. A la lecture du document, il constate cependant avec surprise que 50 % des enseignements de l'IUT seraient effectués par des personnels non enseignants-chercheurs. L'IUT participant pleinement aux activités d'enseignement et de recherche, il souhaite que l'un des objectifs écrits soit de réduire le nombre de Professeurs Agrégés (PRAG) et Professeurs Certifiés (PRCE) pour les remplacer par des enseignants-chercheurs.

Moulay-Driss BENCHIBOUN répond que la proportion d'enseignants du second degré par rapport aux enseignants-chercheurs est de un tiers. Le taux d'encadrement est de 62 % actuellement. Dans l'hypothèse mentionnée par Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement), l'IUT ne pourrait faire face à ses charges d'enseignement. La DGF de 2 400 000 euros ne suffit pas aux charges de l'IUT ; c'est pourquoi l'IUT développe beaucoup les ressources propres.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) s'inquiète du passage au budget global prévu dans la loi LRU. La répartition des moyens qui se décidera en conseil d'administration posera des

problèmes à différents niveaux. Il faudra désormais gérer la pénurie. Il se dit gêné par le fait que les structures qui s'inscrivent dans des réseaux, comme les IUT, font du lobbying afin de s'en sortir mieux que d'autres.

Le Président souligne que l'affectation des moyens aux composantes de l'établissement se pratique déjà, notamment quant à l'emploi et pour le budget. Ce rôle sera étendu dans le cadre de la loi LRU. Il répète qu'il est très attaché à ce que la politique d'établissement apparaisse en bonne place dans ce document.

Jean-Luc BELLOUIN, agent comptable, relève des erreurs au niveau des annexes dans lesquelles les charges ou compétences du service financier sont décrites. « L'IUT a en charge le contrôle des opérations comptables » doit être remplacé par « L'IUT a en charge la bonne exécution de ces opérations » ; quant au « suivi des régies de recettes et dépenses », il s'agit là encore d'une prérogative de l'agent comptable, il suffit également de parler de la « bonne exécution des opérations correspondantes ».

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) indique que sa liste se félicite des bonnes relations entre l'IUT et l'université. Cependant le projet en l'état présentant trop de problèmes, la liste envisage de voter contre. Il cite un certain nombre d'erreurs qui lui font penser que ce texte n'est pas prêt à être soumis au vote du conseil.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) ne voit pas l'intérêt de ce COM. Puisque nous sommes administrés dans le cadre de la loi LRU, la logique est que l'université soit un établissement autonome qui gère l'ensemble sans qu'il y ait des « ilots d'indépendance ». Il s'étonne par ailleurs qu'une dizaine d'universités ait pu voter un texte en l'état, c'est-à-dire comportant des dispositions illégales, proposé par le ministère.

Le directeur de l'IUT rappelle que, s'agissant du problème des délégations, c'est un simple état des lieux des délégations actuellement accordées qui a été retranscrit dans le COM. Il informe le conseil que, sur 115 IUT en France, un quart seulement signerait le COM à ce jour ; ceci confirme de réelles difficultés par rapport à ce texte. Il pense que nous nous acheminons vers d'autres solutions. Il expose la position exprimée au niveau du réseau des IUT : soit une garantie est donnée, avec une régulation nationale par rapport aux moyens dont disposeront les IUT, soit ce n'est pas le cas et c'est la « mort des IUT ». Pour expliciter ce sentiment, il précise que les formations assurées en IUT exigent un nombre d'heures d'enseignement important et beaucoup d'équipements pédagogiques et techniques : une formation au DUT correspond à 1800 heures d'enseignement sur deux ans, dont 40 % sont des travaux pratiques. Enfin, à la demande d'un conseiller, il ajoute que 80 % des diplômés poursuivent leurs études, mais 70 % de ceux qui poursuivent leurs études préparent une licence professionnelle en vue d'une insertion professionnelle rapide à BAC + 3.

Le Président souligne que ce texte provient d'une réaction défensive des IUT à la suite du changement de modèle d'attribution des moyens menant à l'affectation de moyens globaux aux universités. Il se dit favorable à la remontée d'un texte amendé conforme à la politique d'établissement et mettant en valeur la coopération entre l'université et ses composantes. Cela lui semble préférable au fait d'attiser un « feu » au niveau national.

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) maintient qu'il n'est pas possible pour sa liste de voter le principe d'un COM qui comporte un certain nombre de « coquilles » et dont la rédaction ne convient pas. Nous pouvons simplement faire remonter le fait que nous sommes favorables à un COM intégrant la politique de l'établissement.

Francis MEILLEZ communique deux témoignages factuels :

- A l'université de Reims, la présidence a présenté ce COM sous la forme d'un inventaire et état des lieux pour l'année 2009,
- A l'université de Clermont-Ferrand 1, la présidence envisage, dès la rentrée prochaine, de doter l'ensemble des composantes d'un COM ; à cet effet, l'IUT de Clermont a renoncé au cadre national et s'est aligné sur le texte proposé par l'université.

Moulay-Driss BENCHIBOUN note que Clermont 1 est la seule université dans laquelle l'IUT a opté pour s'écarter du cadre national. Il signale qu'il n'y a pas de contradiction entre le cadre national et notre

fonctionnement dans le cadre de la politique de l'université Lille 1. Il déclare qu'il doit envoyer au ministère et au réseau des IUT le texte du COM voté par le conseil de l'IUT, signé par lui-même et par le président du conseil de l'IUT. Il rappelle qu'il s'agit d'un texte différent. Il suggère de joindre un texte expliquant pourquoi le CA de l'université ne vote pas le texte en l'état.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) s'oppose à ce que le texte soit envoyé en l'état signé uniquement par le directeur de l'IUT et le président du conseil de l'IUT. Si les signatures des deux parties qui s'engagent ne figurent pas sur ce contrat, le contrat n'a pas de valeur.

Catherine SION (SGEN-CFDT) aurait préféré que le texte soit présenté en premier lieu au conseil d'administration de l'université avant d'être soumis au conseil de l'IUT.

Le Président souligne qu'il ne peut accepter la position du directeur de l'IUT. Il maintient que le texte actuel pourrait être retravaillé dès le mois de septembre. Il propose un texte articulé sur les points suivants :

- le CA rappelle l'excellence des relations entre l'université Lille 1 et sa composante « IUT A »,
- le CA souligne l'importance d'un contrat d'objectifs et de moyens pour l'IUT qui traduise bien les priorités et les objectifs de l'établissement, ce qui suppose que le texte actuel soit retravaillé.

Moulay-Driss BENCHIBOUN précise ses paroles : il s'accorde sur le fait que seul le Président peut remonter directement des dossiers au ministère. C'est seulement au réseau des IUT que le directeur de l'IUT souhaite envoyer ce contrat, comme il s'y était engagé.

Francis MEILLIEZ rappelle les éléments du calendrier : le texte du réseau national des IUT a été proposé au conseil de l'IUT le 27 mai 2009 ; un travail a été mené le 5 juin entre la direction de l'université et le directeur de l'IUT ; l'équipe de direction a travaillé le 23 juin sur ce texte, soit juste avant la réunion du conseil de l'IUT.

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) considère qu'il faut que le CA de l'université précise qu'il ne souhaite pas voter le texte en l'état et y ajouter les deux phrases proposées par le Président. Par ailleurs, il s'étonne que le texte voté par le conseil de l'IUT n'ait pas été présenté aux conseillers.

Le Président retrace les démarches d'élaboration du texte dans un très court délai. La proposition portée par la présidence a été élaborée à partir du texte voté par le conseil de l'IUT. Il rappelle que, sans aucune ambiguïté, les ajouts au texte correspondent à la politique de l'établissement, qu'ils sont bien identifiables, et que le texte a simplement été réorganisé pour une meilleure lisibilité. Le Président propose de retravailler le texte en septembre ou simplement de le « nettoyer » des erreurs qui ont été détectées. Il se dit inquiet du message négatif qui pourrait être porté sur nos relations université-IUT, qui sont bonnes.

Après ce débat, le Président soumet la délibération suivante au vote du conseil :

Le conseil d'administration de l'université Lille 1 souligne les très bonnes relations entre l'université et son IUT-A. Le CA est attaché à l'élaboration d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens qui s'inscrit dans la politique d'établissement de Lille 1. Il souhaite que l'université prenne le temps d'élaborer un projet propre à Lille 1.

Approuvée par 24 voix pour (délibération n° 2009-43).

5) Plan Campus

Le Président expose la note de synthèse présentant les orientations du Plan Campus. Le projet portera le principe de la constitution de l'université de Lille selon un modèle de confédération à court terme et de fédération à moyen terme.

Le Président rappelle que le Schéma directeur immobilier et d'aménagement a été présenté à la Commission d'Aménagement du Campus (CAC) les 9 avril et 1^{er} juillet 2009.

Pour l'université Lille 1, on estime à 96 millions d'euros les besoins en rénovation-réhabilitation des bâtiments (à court terme).

Les financements envisagés correspondent à une enveloppe de 208 millions d'euros, y compris la participation des collectivités territoriales. La position de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) est de s'engager dans ce projet si l'Etat s'y engage suffisamment. Cependant rien n'est acquis à ce jour.

En ce qui concerne le schéma directeur pour le campus de la Cité Scientifique, trois objectifs sont annoncés :

- un campus vert, privilégiant les circulations douces et une démarche éco responsable,
- la densification du cœur du campus,
- la rationalisation dans l'usage des espaces.

Le Président précise que la Bibliothèque Universitaire sera installée dans un nouveau bâtiment : elle deviendra un point d'appui à la politique de l'innovation selon le concept de Learning Center ; ce projet est en principe soutenu par la Région Nord Pas de Calais. L'ancienne Bibliothèque Universitaire serait affectée à différentes utilisations : espace de conservation des archives de l'université, conservation des anciens équipements scientifiques de l'université, services à l'étudiant (Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle, Service Universitaire d'Accueil, d'Information et d'Orientation, Bureau d'Accueil et d'Insertion Professionnelle, antenne du Centre Régional des œuvres Universitaires, centre multimédia de langues), Service Commun de l'Action Sociale, services liés à l'innovation, à la création d'entreprises et à la valorisation. Par ailleurs, un des objectifs poursuivis est de supprimer la barrière spatiale qui existe entre la Cité Scientifique et la Haute Borne afin de favoriser le travail en commun en recherche et innovation.

Le deuxième projet est de conduire des travaux de rénovation des bâtiments très dégradés. Dans un second temps, on veillera à rénover les isolations ainsi que les toitures afin de diminuer les consommations d'énergie.

Dans le cadre de la Formation, nous programmerons assez rapidement, d'une part le rapatriement de l'IUT du Recueil sur le campus de la Cité Scientifique, et d'autre part le rapatriement des locaux du CUEEP au 9 & 11, rue Angellier à Lille. Nous disposons de trop de surfaces dédiées à l'enseignement sur le campus : nous devons désormais réutiliser mieux l'ensemble des surfaces.

Enfin nous envisageons le rapatriement du cycle préparatoire de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille implanté actuellement au Lycée Montebello.

Dans le cadre de la Recherche, nous soutenons la réalisation d'un certain nombre d'opérations :

- Extension de l'Institut Chevreul,
- Agrandissement de l'IEMN et opération STIC Soft,
- Institut Fédératif de biologie et de biotechnologie,
- Laboratoire de Mécanique de Lille : rénovation du bâtiment D de Polytech,
- En Sciences Humaines et Sociales, réaménagement du bâtiment SH1,
- Extension du bâtiment de l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS).

En ce qui concerne les installations sportives, le Président estime que toutes doivent être rénovées : on envisage la démolition du COSEC et la reconstruction d'un complexe multisports.

Dans le cadre de l'opération de restructuration et de meilleur usage des bâtiments d'enseignement, la crèche pourrait intégrer le bâtiment P1 dans un délai minimum de 3 ans.

L'étude réalisée par le Cabinet d'études SCET conduit à une estimation de 50 000 m² de surfaces mal utilisées sur le campus. Le cabinet estime donc qu'il n'existe pas de réels problèmes de manque de surfaces.

Jean-François PAUWELS, en tant que directeur du laboratoire « PC2A - Laboratoire de Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère » (bâtiment C11), insiste sur le fait que le laboratoire qu'il dirige manque de surface. Il indique que ce laboratoire ne fait pas partie de l'Institut Chevreul ; par

conséquent, il ne serait pas concerné par les travaux. Il précise que cela fait huit ans qu'il demande une extension de son laboratoire, trop à l'étroit ; ceci a été mentionné dans le dossier du Contrat Quadriennal. Il demande si un projet existe, en terme de locaux, par rapport à l'Institut de l'Environnement.

Le Président répond que, si des besoins d'extension, de réaménagement ou de réorganisation sont nécessaires, des travaux seront faits pour y remédier. Il prend note des besoins exprimés par Monsieur PAUWELS. Cependant deux secteurs s'imposent pour des rénovations prioritaires, les quartiers de la biologie et de la chimie. Quant aux résidences universitaires, le chantier est immense.

Geoffrey BOSSU (UNI) espère que ces projets recouvrent également une localisation des associations et mouvements étudiants afin que ces derniers puissent facilement être repérés sur le campus. Il demande s'il est possible d'estimer le nombre d'étudiants qui seront rapatriés sur le campus. Il évoque enfin les difficultés de déplacement sur le campus. Il demande s'il est possible de réfléchir à l'installation d'éoliennes, de panneaux solaires et de toits végétaux.

Salah MAOUCHE, vice-président chargé de la formation, pense que quelques centaines d'étudiants viendront s'ajouter aux autres sur le campus.

Le Secrétaire Général précise que des places supplémentaires sont prévues pour la restauration universitaire.

Le Président répond qu'en ce qui concerne les bâtiments neufs, nous veillerons à ce qu'ils soient dans les normes. En ce qui concerne les déplacements sur le campus, certaines idées de « cheminement doux » pourraient être retenues afin d'améliorer les conditions de déplacement.

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) souhaite aborder la question de l'architecture des bâtiments : les concours d'architecture sont gagnés par des architectes différents qui construisent dans des styles différents. Il estime qu'il faudrait veiller à une homogénéité. En deuxième point, il souhaite évoquer la qualité et la durabilité des constructions et déplore que nous construisions souvent à coût réduit. Nous devons penser au coût de l'entretien des bâtiments et se placer dans une perspective de développement durable.

Le Président souligne sa préférence pour des opérations moins ambitieuses mais plus durables. Il souhaite également que les normes énergétiques soient respectées. Il insiste sur la nécessité, pour les années à venir, de rationaliser les espaces.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) demande ce qui est véritablement envisagé pour l'amélioration et l'augmentation du nombre de logements étudiant. En ce qui concerne la Bibliothèque Universitaire, il considère que le fait d'y mettre des services administratifs nuit à l'image de l'université ; il est important pour lui que ce lieu reste un lieu de savoir.

S'agissant du logement étudiant, le Secrétaire Général répond que le solde net des capacités d'accueil, par rapport au disponible actuel et compte tenu de toutes les transformations, est compris entre 800 et 1000 studios supplémentaires sur le campus de la cité scientifique. Pour l'ensemble du dossier Plan Campus, nous envisageons 1300 studios supplémentaires.

Pour le Président, l'innovation et la valorisation sont également des fonctions nobles de l'université parce qu'elles irriguent l'économie. Le « lieu de savoir » existera, puisque les locaux hébergeront le Learning Center.

Le Secrétaire Général remarque que des principes fondamentaux sont affichés dans le projet, tels que le principe de l'éco campus et la démarche éco responsable. Il note ensuite que les relations piétons et vélos doivent être développées. Enfin, en ce qui concerne la qualité des constructions, il pense que les estimations faites l'ont été à des niveaux permettant de construire des bâtiments de qualité.

6) Délibération sur la liste des fonctions administratives éligibles à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

Le Président demande au Secrétaire général de présenter les principes gouvernant la mise à jour de la liste des fonctions ouvrant droit à une NBI.

L'université dispose d'un volant de 99 NBI hors NBI statutaires, laquelle constitue un complément de rémunération attaché à la fonction et non à la personne. La dernière liste des fonctions ouvrant droit à NBI avait été arrêtée par le conseil en 1996. Il est impératif de réviser périodiquement cette liste (tous les ans ou tous les 18 mois) en raison d'une part des contraintes réglementaires, d'autre part parce que les fonctions concernées évoluent. Ce dossier a été travaillé par le Secrétaire Général, la directrice des ressources humaines et le vice-président chargé du potentiel humain. Le toilettage important qui a été mené n'a pas conduit à remettre l'ensemble du dispositif existant en cause, lorsque les fonctions actuelles correspondent avec les décisions d'origine. Des fonctions qui auraient dû ouvrir droit à NBI sont désormais proposées à ce titre ; en revanche, des personnes qui ont conservé leur NBI alors qu'elles n'occupent plus les fonctions y ouvrant droit devront perdre le bénéfice de celle-ci. La nouvelle liste a été présentée en CTP, lequel a émis un avis favorable par 12 voix pour et 7 abstentions.

Le Président souligne que la NBI ne sera pas supprimée pour les personnes qui occupent actuellement des fonctions qui étaient précédemment éligibles à la NBI, mais qui ne figurent plus dans la nouvelle liste. En revanche, les personnes qui ont conservé leur NBI au titre d'une ancienne fonction, mais qui sont affectées dans de nouvelles fonctions n'ouvrant pas droit à NBI, en perdent le bénéfice. Le Président ajoute que les abstentions qui se sont exprimées en CTP étaient liées à une volonté de remise à plat de l'ensemble de la politique indemnitaire et non à une opposition au travail accompli sur la NBI.

Yves NOEL (A & I - SNTPEs UNSA EDUCATION) déclare ne pas être certain que l'interprétation du vote en CTP soit celle qui vient d'être donnée.

Didier LOUVET demande si l'université ne dispose toujours que des 99 NBI dont il a été question.

Le président répond par l'affirmative.

Didier LOUVET regrette que cette enveloppe globale ne permette pas à l'université de donner la NBI à toutes les fonctions qui pourraient y ouvrir droit. Il demande s'il n'est pas possible de demander une enveloppe supplémentaire à l'Etat, étant rappelé que la NBI est la seule « prime » qui est prise en compte dans le calcul de la pension. Enfin, il s'interroge sur la possibilité pour l'université de pallier la carence de l'Etat en créant un système indemnitaire de compensation.

Le Président précise que le dossier primes et indemnités est un chantier en cours et concerne l'ensemble des personnels.

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) relève que la mise à plat du régime indemnitaire doit prendre en compte certains paramètres. Il donne l'exemple des primes informatiques qui ne peuvent être accordées sur tous les postes, dans tous les laboratoires, ce qui rend certaines fonctions peu attractives.

Claude VIEVILLE (Ouverture & Indépendance), ayant rappelé que son organisation ne peut disposer de représentants au CTP, souhaite qu'on lui certifie que la NBI ne sera retirée, pour des fonctions désormais non éligibles, que dès lors que les personnes qui les occupent quitteront lesdites fonctions du fait notamment d'un départ en retraite ou d'une mutation.

Le président répond que personne ne perd le bénéfice de la NBI, sauf dans un cas qui concerne une personne qui occupait précédemment une fonction à NBI (responsable administratif d'une composante)

a quitté celle-ci pour une autre affectation n'ouvrant pas droit à NBI, mais avait jusqu'à présent conservé le bénéfice de cette dernière.

Claude VIEVILLE (Ouverture & Indépendance) précise qu'il a été sensibilisé à ce cas qui voit un agent subir une baisse de salaire, laquelle baisse a également des effets pour la retraite.

Patrice SERNICLAY, Secrétaire général, remarque que cet agent a eu l'avantage de percevoir la NBI pendant 2 ans alors qu'il n'occupait pas des fonctions y ouvrant droit.

Yves NOEL (A & I - SNTPE UNSA EDUCATION) relève que les tableaux laissent apparaître trois types de NBI de niveaux différents. Il s'étonne qu'aucune NBI de 25 points d'indice ne soit attribuée à des fonctions techniques.

Patrice SERNICLAY, Secrétaire général, répond qu'il s'agit d'une simple application de la réglementation en la matière.

Yves NOEL (A & I - SNTPE UNSA EDUCATION), s'il se déclare satisfait du travail qui a été fait, relève cependant quelques incohérences en termes de cumul de primes et notamment du cumul de la NBI avec la prime informatique.

Le Président précise qu'il n'y a pas d'incompatibilité de principe dans ce cumul. Il reconnaît que le système mis en place n'est peut être pas absolument parfait, mais qu'il pourra être révisé à terme dans le cadre du chantier en cours.

Jean-Philippe CASSAR, vice-président chargé du potentiel humain, fait état des réflexions du groupe de travail et précise que certaines fonctions n'ont pu ouvrir droit à NBI en raison de la limitation de l'enveloppe à 99 NBI. Il ajoute que certains cas pourront peut-être être réglés dans un autre cadre.

Le Président soumet au vote du conseil la liste des fonctions ouvrant droit à NBI, jointe en annexe à la présente délibération.

Approuvé par 6 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions (délibération n° 2009-44).

7) Délibération sur un projet INTERREG IV

Francis MEILLIEZ rappelle que la Région Nord Pas de Calais a modifié la procédure relative aux dossiers INTERREG : pour chaque dossier, le conseil d'administration doit donner son avis, sachant que le dossier a été précédemment traité techniquement.

Le Président soumet la demande de subvention INTERREG IV au vote du conseil :

Approuvée par 15 voix pour (délibération 2009-45).

8) Délibération sur un des sujets traités par le CEVU

❖ Règlement des études ; règlement des examens

Le vice-président chargé du CEVU, Salah MAOUCHE, procède à la présentation des modifications relatives à ces règlements.

Pour le règlement des études, il présente en particulier les ajustements demandés par le CEVU.
Pour le règlement des examens, il s'agit essentiellement d'une mise en conformité avec la législation.

S'agissant de la dématérialisation des convocations, Claude VIEVILLE (Ouverture & Indépendance) s'étonne que rien ne soit mentionné quant à la publication des résultats, lesquels seront également disponibles en ligne.

Salah MAOUCHE indique que le résultat final, soit « admis », soit « ajourné », sera affiché.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) estime qu'un étudiant, quoiqu'il arrive, devrait pouvoir garder la meilleure des notes lorsqu'il décide de repasser un examen. Il demande que soit précisé, dans le règlement des examens, que les élus étudiants ne doivent pas être convoqués pour des séances et commissions pendant la période des examens.

Salah MAOUCHE répond que cela relève de la responsabilité de l'étudiant : il a le choix de repasser une épreuve ou non. S'agissant de la demande concernant les élus étudiants, le Président ajoute qu'il n'est pas possible de tenir compte de l'ensemble des contraintes trop nombreuses ; il rappelle aux étudiants qu'ils doivent se coordonner entre titulaires et suppléants.

Le Président soumet au vote du conseil le règlement des études ainsi que le règlement des examens, compte tenu des ajustements proposés par le CEVU :

Approuvés par 10 voix pour et 3 abstentions (délibération 2009-46).

9) Point sur la campagne des emplois 2010

Ce point est remis à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du conseil d'administration.

10) Délibération sur les Primes de Responsabilité Pédagogique (PRP) et Primes de Charges Administratives (PCA)

Le Président invite le vice-président du CEVU à présenter ce point ajouté à l'ordre du jour. Ce dernier rappelle les principes et présente les fonctions éligibles à ces primes, qui sont sans changement par rapport à l'année précédente.

Le Président ajoute que cette proposition se situe dans le cadre de la continuité. En ce qui concerne les attributions individuelles, le Président pense qu'il faudra retravailler la question car l'application des principes peut différer d'une composante à l'autre. Il rappelle que l'ensemble du système de primes et indemnités doit être remis à plat dans l'objectif de plus de cohérence.

Didier LOUVET souligne que, sans remettre en cause la politique de l'université en matière de primes et indemnités, son syndicat s'élève contre le fait que les primes « compensent » des salaires insuffisants tout en n'étant pas pris en compte pour la retraite. Il prône une véritable refonte des grilles de salaires qui prenne en compte la technicité des salariés et les nouveaux métiers.

Yves NOEL (A & I - SNTPEs UNSA EDUCATION) regrette que les conseillers soient amenés à voter sur ces sujets alors que les principaux intéressés ont quitté la séance.

Le Président rappelle que cette question avait été abordée à la séance du 5 juin 2009.

Le Président soumet au vote du conseil :

- ❖ la liste des fonctions éligibles à la PRP

Approuvée par 5 voix pour, et 8 abstentions (délibération n° 2009-47).

- ❖ la liste des fonctions éligibles à la PCA

Approuvée par 5 voix pour, et 8 abstentions (délibération n° 2009-48)



La séance du conseil d'administration plénier est levée à 20 h 45.

Le Secrétaire Général,

Le Président,

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET